

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 116 • mars 2024

Les enfants vivant en famille d'accueil au prisme de l'enquête annuelle de recensement

Lucile BASSE (ONPE, DREES au moment de l'étude)

Les enfants vivant en famille d'accueil au prisme de l'enquête annuelle de recensement

Lucile BASSE (ONPE, DREES au moment de l'étude)

Remerciements : Guillemette Buisson, Béatrice Le Rhun, Isabelle Leroux, Emmanuelle Nauze-Fichet

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

+7 points de pourcentage), tandis que les moins de 3 ans (13 %, -5 points) et les 18-20 ans (14 %, -8 points) sont sous-représentés. La répartition par âge des enfants identifiés dans les EAR est cohérente avec celle observée dans l'enquête Aide sociale.

Les garçons sont légèrement majoritaires parmi les enfants vivant en famille d'accueil

Les garçons constituent 53 % des enfants ou jeunes adultes vivant principalement en famille d'accueil en 2019, contre 51 % des moins de 21 ans au niveau métropolitain. À titre de comparaison, au 31 décembre 2018, la part des garçons chez les jeunes confiés à l'ASE tous dispositifs d'accueil confondus était de 61 % au total selon l'enquête Aide sociale.

Les Hauts-de-France concentrent plus d'un sixième des enfants vivant en famille d'accueil et enregistrent le taux de prise en charge régional le plus élevé

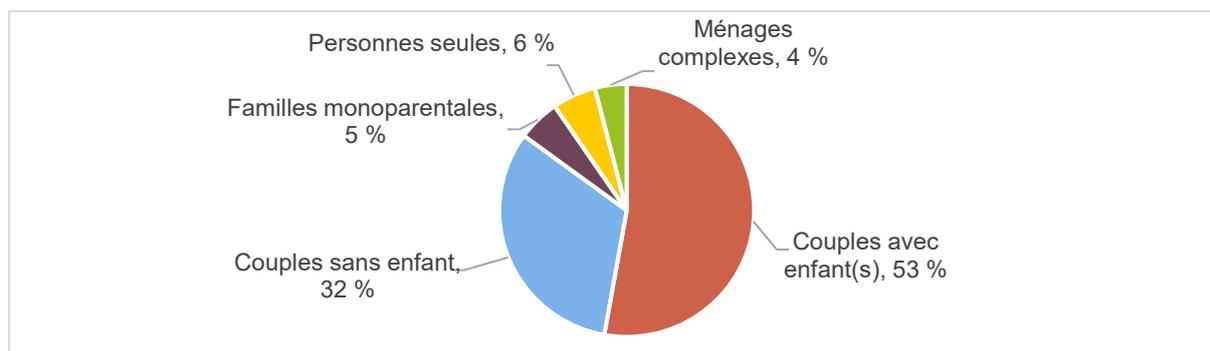
Plus d'un sixième des enfants recensés *via* l'EAR (10 400 enfants) vivent dans les Hauts-de-France. La région nordiste est de loin celle qui compte le plus d'enfants vivant dans une famille d'accueil domiciliée sur son territoire, devant la Nouvelle-Aquitaine (6 400) et l'Occitanie (6 000). À l'inverse, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 700) et Centre-Val de Loire (3 000) sont celles qui en comptent le moins.

Les Hauts-de-France sont aussi la région, avec la Normandie, dont le taux de prise en charge en famille d'accueil¹ est le plus élevé, à 6,4 ‰. Ce chiffre les place devant la Bourgogne-Franche-Comté, à 5,8 ‰, et sensiblement au-dessus de la moyenne nationale, à 3,7 ‰. La région qui enregistre le taux de prise en charge le plus faible est l'Île-de-France (1,2 ‰), vraisemblablement en raison des accueils familiaux hors du département d'origine². En outre, selon l'enquête Aide sociale, les départements franciliens ont davantage recours aux établissements plutôt qu'aux assistants familiaux pour la prise en charge des jeunes accueillis à l'ASE³.

Les ménages d'accueil sont très majoritairement des couples et vivent quasi exclusivement en maison

Les 25 600 ménages d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain sont majoritairement des couples avec enfant(s) (53 %) ou sans enfant (32 %) [graphique A]. Les personnes seules (6 %) et les familles monoparentales (5 %) sont moins nombreuses. Les autres ménages d'accueil sont des ménages complexes (4 %)⁴.

Graphique A Répartition, selon leur type, des ménages accueillant des enfants et jeunes majeurs vivant principalement en famille d'accueil, en France métropolitaine



Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Par ailleurs, les maisons représentent 95 % du parc de logements d'accueil recensés. Cette part progresse avec le nombre d'enfants accueillis au sein du logement, de 91 % quand le ménage accueille un seul enfant à quasi 99 % lorsqu'il accueille quatre enfants ou plus. À titre de comparaison, en moyenne en France métropolitaine en 2019, 63 % des familles (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) vivent en maison.

La part de maisons parmi les logements d'accueil est sensiblement plus basse en Île-de-France (78 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (85 %), mais la faiblesse de ces taux résulte vraisemblablement des spécificités du parc

¹ Le taux de prise en charge correspond au rapport entre le nombre de mineurs ou de jeunes majeurs domiciliés principalement en famille d'accueil dans une région dans l'échantillon millésimé 2019 et le nombre total de mineurs ou de jeunes majeurs domiciliés dans cette même région dans l'EAR 2019.

² Un département peut faire appel à des familles d'accueil résidant au-delà des limites de son territoire.

³ Selon l'enquête Aide sociale, au 31 décembre 2018, tous les départements d'Île-de-France présentent une proportion d'accueil chez un assistant familial, parmi l'ensemble des dispositifs d'accueil, inférieure à 47 % (médiane nationale hors Mayotte). Dans ces départements, les autres dispositifs d'accueil sont donc davantage majoritaires.

⁴ Les configurations familiales sont définies selon la typologie usuelle du recensement de l'Insee.

de logements des deux régions. En effet, ces deux régions sont celles où la part de familles vivant en maison parmi la population totale est la plus faible, à 34 % et 47 % respectivement.

À noter que par rapport à l'enquête ASSFAM, les ménages d'accueil identifiés *via* l'EAR sont de la même manière très majoritairement des couples, mais ils sont un peu plus jeunes, ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'avec l'avancée en âge, les assistants familiaux accueillent plutôt des mineurs ou jeunes majeurs à titre « secondaire » (et non à titre « principal »).

La part de jeunes reçus au baccalauréat à 18 ans est deux fois plus faible chez les enfants accueillis, qui sont aussi un peu plus nombreux à n'être ni en emploi, ni en études, ni en formation

Seulement 29 % des jeunes vivant en famille d'accueil et âgés de 18 ans (donc en âge d'être reçus au baccalauréat) ont un diplôme équivalent ou supérieur au bac, contre 60 % des jeunes de l'ensemble de la population du même âge. Parmi les jeunes confiés non-bacheliers, 26 % détiennent un CAP ou un BEP, contre 15 % dans la population générale. Ces écarts reflètent les trajectoires scolaires moins linéaires des enfants vivant en famille d'accueil, et peut-être leur « choix » de suivre des formations courtes et professionnalisantes dans la perspective d'obtenir une indépendance financière rapidement (Mainaud, 2013).

Par ailleurs, parmi tous les jeunes de 15 à 20 ans vivant en famille d'accueil, 7 % ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET⁵). Cette part croît avec l'âge : elle est très faible à 15-16 ans du fait de la scolarité obligatoire – les NEET représentent alors moins de 5 % des jeunes accueillis ; puis elle augmente entre 17 et 20 ans, jusqu'à 20 %, sous l'effet des sorties du système scolaire de jeunes peu diplômés. En standardisant les structures par âge de la population des 15-20 ans vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et la population totale des 15-20 ans en France métropolitaine dans l'EAR 2019 (c'est-à-dire en comparant par structure par âge identique), on constate que la part de NEET parmi les enfants et jeunes adultes accueillis (10,2 %) est légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (9,6 %).

⁵ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	3
■ MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, DE PONDÉRATION ET DE CONTRÔLE DES DONNÉES	4
Identification des enfants vivant principalement en famille d'accueil, de leurs ménages d'accueil et de leurs assistants familiaux recensés via Internet	4
Définition du champ et identification des enfants vivant principalement en famille d'accueil	4
Reconstitution de la composition des ménages d'accueil et identification partielle des assistants familiaux	5
Pondération des données par année tenant compte des biais de réponse liés au mode de collecte	6
Mise en place d'une régression logistique propre à chaque enquête annuelle de recensement, associant une probabilité de réponse par Internet à tous les logements enquêtés	7
Création d'une nouvelle pondération tenant compte de la probabilité de réponse par Internet de chaque ménage et de la pondération initiale de l'EAR	8
Redressement par post-stratification selon la population départementale	8
Constitution d'un échantillon millésimé 2019 par assemblage des trois bases annuelles d'enfants vivant en famille d'accueil	8
Attribution aux enfants vivant en famille d'accueil des poids correspondant à leur ménage	9
Regroupement des trois bases et élaboration de la pondération moyenne pour l'échantillon millésimé 2019	10
Comparaison des caractéristiques démographiques des enfants de l'échantillon millésimé 2019 à ceux de l'enquête Aide sociale 2018	10
Un faible écart de répartition régionale entre les deux bases, qui s'explique en partie par une différence dans le mode de comptabilisation départemental	10
Des répartitions par groupe d'âge quasi identiques	11
■ ANALYSE DE L'ÉCHANTILLON MILLESIMÉ 2019	13
Répartition régionale : où sont domiciliés les enfants et jeunes adultes vivant principalement en famille d'accueil ?	13
Les Hauts-de-France concentrent plus d'un sixième des enfants vivant en famille d'accueil et enregistrent le taux de prise en charge régional le plus élevé	13
Le nombre moyen d'enfants accueillis par ménage à l'échelle des régions est positivement corrélé à leur taux de prise en charge	14
Caractéristiques démographiques : quel est leur profil en termes de sexe et d'âge ?	14
Les 11-15 ans sont surreprésentés, à l'inverse des 0-2 ans et 18-20 ans	14
Les garçons sont légèrement majoritaires dans la plupart des régions et surreprésentés à l'échelle métropolitaine	15
Conditions d'accueil : dans quels types de logement et de ménage sont-ils hébergés ?	15
Les ménages d'accueil sont très majoritairement des couples avec ou sans enfant	15
Au sein des ménages d'accueil, les adultes en couple ont en moyenne 51,2 ans et les personnes seules 48 ans	16
Six ménages d'accueil sur dix sont composés d'un adulte titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac	16
Les logements d'accueil sont quasi exclusivement des maisons	17
Éducation et insertion professionnelle : quel est leur niveau de scolarisation, de diplôme et d'emploi ?	17
La part de jeunes reçus au baccalauréat à 18 ans est deux fois plus faible chez les enfants vivant en famille d'accueil	17
Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation sont proportionnellement un peu plus nombreux parmi les enfants vivant en famille d'accueil que parmi la population totale	17

■ **POUR EN SAVOIR PLUS** 19

Annexe 1. Répartition des effectifs de ménages pour chaque année selon la valeur de Coeff_2, probabilité de réponse par Internet..... 20

Annexe 2. Comparaison du nombre de ménages par département en France métropolitaine dans les EAR 2018-2020 estimé avec Poids_ea et Poids_2 21

Annexe 3. Données régionales 26

■ INTRODUCTION

En France, plusieurs situations peuvent conduire à ce que des enfants ou des jeunes majeurs de moins de 21 ans soient confiés à une famille d'accueil. Ils peuvent d'abord être confiés à un assistant familial au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), que ce soit dans le cadre d'une mesure judiciaire de placement ou à la suite d'une décision administrative. Ce peut être également au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ou encore dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale.

En dépit de leur appellation commune, les familles d'accueil de l'ASE, de la PJJ et pour une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale n'ont pas le même statut. Les familles d'accueil de l'ASE comptent nécessairement au moins un adulte exerçant le métier d'assistant familial, salarié d'un département ou d'une association habilitée, tandis que les familles d'accueil de la PJJ sont bénévoles et ne perçoivent qu'une indemnité. Dans les deux cas, ces mesures d'accueil relèvent de la protection de l'enfance. S'agissant des prises en charge thérapeutiques ou médico-sociales, elles sont assurées par un assistant familial salarié d'un établissement de santé et ne relèvent de la protection de l'enfance que si elles se cumulent avec une prise en charge administrative ou judiciaire.

Chaque année, la DREES recueille auprès des collectivités territoriales en charge de l'aide sociale à l'enfance (conseils départementaux, Collectivité de Corse, Métropole de Lyon, Ville de Paris et collectivités territoriales uniques de Guyane et de Martinique) des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale. Il s'agit d'une collecte administrative exhaustive : l'ensemble des collectivités locales en charge de l'aide sociale en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) y participent. L'aide sociale à l'enfance est l'une des thématiques abordées. Les données, mises à disposition sur l'espace [Data.Drees](#), informent notamment sur le nombre d'enfants confiés à l'ASE par département et par mode d'accueil (famille d'accueil, établissement, etc.). Elles renseignent aussi l'âge et le sexe des enfants confiés. Cette base constitue à ce jour la référence en matière de statistiques publiques sur la protection de l'enfance. Fin 2021, selon l'enquête Aide sociale de la DREES, 74 700 mineurs ou jeunes majeurs confiés à l'ASE vivaient en famille d'accueil en France métropolitaine (Amrous, *et al.*, 2023).

Par ailleurs, s'il n'existe pas de statistiques nationales sur les accueils familiaux d'enfants au titre de la PJJ et dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale, on peut présumer que les effectifs concernés sont faibles.

En 2018, répondant à une demande exprimée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'Insee a rénové une partie du questionnaire du recensement de la population afin de mieux prendre en compte les situations de multirésidence et d'appréhender la diversité des formes de familles. L'ajout et la reformulation de certaines questions permettent notamment de connaître les liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement. Ainsi, depuis 2018, la situation « Enfant placé en famille d'accueil⁶ » est identifiable dans le questionnaire sur Internet.

Cette rénovation fait des enquêtes annuelles de recensement (EAR) une nouvelle source d'information sur les enfants vivant principalement en famille d'accueil et sur leurs conditions de vie. À partir des EAR, il est en effet aisé d'observer les profils démographiques des enfants ainsi identifiés parmi les réponses par Internet et de caractériser la composition familiale des ménages d'accueil et leur logement. L'objectif de ce dossier est ainsi de montrer comment l'EAR peut apporter des informations récurrentes et complémentaires à celles de l'enquête Aide sociale.

Dans un premier temps, nous présentons la méthodologie d'identification des enfants vivant principalement en famille d'accueil au sein de l'EAR, ainsi que celle de pondération et de contrôle des données. Nous mobilisons pour cela les millésimes 2018 à 2020 et constituons un échantillon millésimé 2019.

Dans un second temps, nous présentons les principaux enseignements tirés de l'échantillon millésimé 2019. L'analyse se construit autour de quatre grandes thématiques : (i) la distribution géographique des enfants et jeunes majeurs vivant principalement en famille d'accueil ; (ii) leur profil démographique ; (iii) leurs conditions d'hébergement ; et (iv) leur niveau d'éducation et d'emploi. Compte tenu de la faiblesse des effectifs d'enfants identifiés dans les DROM, la France métropolitaine constitue le principal champ d'étude. Lorsque les données le permettent, nous comparons les résultats à l'échelle régionale.

⁶ Nous reprenons ici la formulation de la modalité telle qu'elle est proposée dans le questionnaire de l'EAR.

■ MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, DE PONDÉRATION ET DE CONTRÔLE DES DONNÉES

Identification des enfants vivant principalement en famille d'accueil, de leurs ménages d'accueil et de leurs assistants familiaux recensés *via* Internet

Cette partie présente la méthode utilisée pour identifier les enfants vivant en famille d'accueil dans les enquêtes annuelles de recensement (EAR) de l'Insee (*encadré 1*). Nous mobilisons pour cela les millésimes 2018 à 2020. Depuis 2015, en effet, les personnes enquêtées dans le cadre du recensement peuvent répondre *via* Internet et, depuis 2018, le questionnaire sur Internet permet d'identifier la situation d'un « enfant placé en famille d'accueil ». Dans la mesure où les EAR comptabilisent les individus dans leur résidence *principale*, une telle situation n'est identifiée que si l'enfant vit *principalement* dans sa famille d'accueil. Ceux qui n'y résident pas principalement, par exemple uniquement le week-end ou pendant les vacances scolaires, sont recensés dans leur autre lieu de vie : leur famille, leur établissement d'accueil principal relevant de l'aide sociale à l'enfance, ou un autre lieu. Pour les enfants vivant en famille d'accueil identifiés *via* Internet dans le recensement, il est possible de reconstituer la composition de leur ménage et de repérer partiellement les assistants familiaux.

Encadré 1 Les enquêtes annuelles de recensement de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés (RIL), lequel est tenu à jour en continu : chaque année, 8 % des logements de la commune sont recensés et le résultat du recensement est calculé à partir des collectes de cinq années consécutives, c'est-à-dire de 40 % des logements.

Chaque enquête annuelle de recensement (EAR) représente donc 1/5^e de la collecte d'un recensement. Elle porte sur 1/5^e des communes de moins de 10 000 habitants et 8 % des logements des communes de 10 000 habitants ou plus.

Les données recueillies dans le cadre d'une EAR sont réparties dans quatre tables SAS, correspondant chacune à un niveau de données : le logement (table « Log »), l'individu (table « Ind »), la famille (table « Fam ») et les liens deux à deux entre les individus du logement (table « Liens »).

Définition du champ et identification des enfants vivant principalement en famille d'accueil

Cette identification se fait en trois temps.

Dans un premier temps, nous cherchons à identifier les enfants vivant en famille d'accueil parmi les individus recensés dans l'EAR à partir de la table « Liens » (*encadré 1*). Cette table contient deux variables, Lien_X et Lien_R, qui décrivent les liens qui unissent chaque individu aux autres membres de son ménage. Dans le questionnaire papier, édité sur un format contraint en quatre pages, seule la spécification des liens filiaux et conjugaux est demandée, ce qui ne permet pas d'identifier les enfants vivant en famille d'accueil. Dans le questionnaire sur Internet, l'information est recueillie *via* un menu déroulant incluant comme réponse possible « Enfant placé en famille d'accueil ». Il est donc possible d'isoler toutes les personnes répondant par Internet qui ont un lien défini comme tel avec au moins un autre membre de leur ménage.

La formulation de cette modalité de réponse nous amène à penser que l'on appréhende essentiellement (i) des enfants ou jeunes majeurs⁷ confiés à un assistant familial au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), qu'il s'agisse d'une mesure judiciaire de placement ou d'une décision administrative ; ou plus rarement (ii) des enfants ou jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge en famille d'accueil au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ; et (iii) des enfants confiés à un assistant familial dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale (*encadré 2*). Toutefois, en fonction de l'interprétation des différentes modalités de réponse par les répondants de l'EAR, il est possible que d'autres situations soient captées : par exemple, les situations d'enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE et restés dans la même famille après la fin de la mesure peuvent tout de même être renseignées comme telles par les personnes enquêtées ; certains « tiers dignes de confiance »

⁷ L'ASE et la PJJ interviennent auprès des mineurs et des jeunes majeurs jusqu'à 20 ans révolus.

ou des tiers en charge d'un enfant dans le cadre d'un « accueil durable et bénévole⁸ » peuvent aussi avoir choisi cette modalité de réponse si elle leur a semblé être la plus proche de la situation de l'enfant parmi l'ensemble des modalités proposées. Dans ce dernier cas, il est à noter qu'il est probable que les tiers ne soient pas un membre de la famille de l'enfant puisqu'autrement, les liens spécifiés seraient vraisemblablement les liens familiaux. L'EAR ne permettant pas de distinguer ces différentes modalités d'accueil, on retient dans ce dossier le terme « enfants vivant en famille d'accueil » pour désigner l'ensemble des situations repérées via cette méthodologie d'identification.

Encadré 2 Les différentes formes de prise en charge d'un enfant en famille d'accueil et les statistiques nationales disponibles sur ces situations d'accueil

En dépit de leur appellation commune, les familles d'accueil de l'ASE, de la PJJ et pour une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale n'ont en réalité pas le même statut. Les familles d'accueil de l'ASE comptent nécessairement au moins un adulte exerçant le métier d'assistant familial, salarié d'un département ou d'une association habilitée, tandis que les familles d'accueil de la PJJ sont bénévoles et ne perçoivent qu'une indemnité. Dans les deux cas, ces mesures d'accueil relèvent de la protection de l'enfance. S'agissant des prises en charge thérapeutiques ou médico-sociales, elles sont assurées par un assistant familial salarié d'un établissement de santé et ne relèvent de la protection de l'enfance que si elles se cumulent avec une prise en charge administrative et judiciaire.

Fin 2018, selon l'enquête Aide sociale de la DREES, 72 000 mineurs ou jeunes majeurs étaient accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE en France métropolitaine. Par ailleurs, s'il n'existe pas de statistiques nationales sur les accueils familiaux d'enfants dans le cadre de la PJJ et au titre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale, on peut présumer que les effectifs concernés sont faibles. Aussi, les enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE constituent vraisemblablement l'essentiel de notre échantillon.

Dans un deuxième temps, nous retirons du champ les personnes de plus de 20 ans⁹, qui est l'âge limite des mesures de protection de l'enfance : de fait, celles-ci ne peuvent vivre en famille d'accueil ni au titre de l'ASE, ni dans un cadre pénal. L'analyse des réponses suggère qu'il s'agit essentiellement d'adultes du ménage s'étant déclarés par erreur eux-mêmes « enfant placé en famille d'accueil » pour caractériser la nature de leur lien avec l'enfant concerné. Plusieurs situations peuvent aussi correspondre à des adultes anciennement confiés à une famille d'accueil et restés dans le même ménage au-delà de leurs 20 ans. Ce tri s'effectue à partir de la variable ANAI_X de l'EAR, donnant l'année de naissance des personnes recensées.

Dans un troisième temps, nous retirons également du champ les individus appartenant à des fiches de logement non enquêtées (FNLE)¹⁰, qui apparaissent comme des « enfants placés en famille d'accueil » par simple extrapolation statistique, mais dont on ne connaît pas, en réalité, les caractéristiques. À noter que l'EAR 2018 attribue aux individus des FNLE la modalité par défaut « réponse papier », tandis que les EAR 2019 et 2020 leur attribuent une modalité spécifique. Pour les trois années étudiées, 2018 à 2020, nous retirons donc toutes les observations qui ne sont pas issues de réponses par Internet. Ce tri s'effectue à partir de la variable TYPCOL, renseignant le type de collecte.

Les sous-échantillons ainsi obtenus à partir des EAR 2018, 2019 et 2020 font état respectivement de 5 446, 6 160 et 6 339 enfants vivant principalement en famille d'accueil identifiés sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces enfants, on en compte 42, 52 et 42 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), des effectifs bruts trop faibles pour nous permettre de produire des analyses territoriales robustes. La faiblesse des effectifs dans ces territoires s'explique notamment par le taux de réponse par Internet, qui y est particulièrement faible (moins de 30 % pour les trois millésimes et dans tous les DROM, contre plus de 50 % à l'échelle nationale). Aussi, pour la suite de l'étude, seules les observations issues de France métropolitaine sont conservées (tableau 1).

Reconstitution de la composition des ménages d'accueil et identification partielle des assistants familiaux

Chaque individu de la table « Ind » de l'EAR (encadré 1) étant rattaché à un logement, il est aisé d'identifier les ménages hébergeant au moins un enfant vivant principalement en famille d'accueil et de caractériser leur composition familiale, ainsi que leur logement : surface, statut d'occupation, type de logement, etc. Ces dernières variables

⁸ Il s'agit de différents dispositifs d'accueil des enfants protégés chez un proche. L'accueil chez un « tiers digne de confiance » correspond à une mesure judiciaire, tandis que « l'accueil durable et bénévole » est une décision administrative.

⁹ L'âge est calculé au 1^{er} janvier de l'année.

¹⁰ La fiche de logement non enquêtée (FLNE) est un document de collecte renseigné lorsque l'agent recenseur n'a pas pu obtenir de réponse des habitants d'un logement. Les variables des FLNE sont imputées en calquant celles d'un logement « donneur » (possédant des caractéristiques similaires) et de ses membres.

sont contenues dans la table « Log » de l'EAR (*encadré 1*). Pour la France métropolitaine, sachant qu'une famille d'accueil peut prendre en charge plusieurs enfants, on identifie ainsi *via* Internet 2 290 logements d'accueil dans l'EAR 2018, 2 555 dans l'EAR 2019 et 2 604 dans l'EAR 2020.

S'agissant particulièrement des familles d'accueil dans le cadre de l'ASE ou au titre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale, il est en revanche plus difficile d'identifier lequel (ou lesquels) des membres d'un ménage est assistant familial. Les seuls individus dont la profession d'assistant familial est clairement établie sont ceux qui font partie de l'exploitation complémentaire du recensement ou de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee¹¹. On dispose dans ce cas de l'information sur la profession (variable PROF), les assistants familiaux étant repérés par le code « 563A¹² ». On dénombre ainsi respectivement 827, 964 et 948 assistants familiaux identifiés avec quasi-certitude en 2018, 2019 et 2020 en France métropolitaine. À noter qu'en 2018, 19 % des ménages faisant partie de l'échantillon complémentaire ou de l'EDP ne comportent aucun membre dont la variable PROF est renseignée avec le code « 563A » (176 ménages sur 939). Ce ratio est de 15 % en 2019 (160 ménages sur 1 039) et 19 % en 2020 (196 ménages sur 1 055). Il est possible qu'il s'agisse d'erreurs de traitement, la majorité des ménages concernés étant composés d'au moins un individu exerçant une profession proche : aide à domicile, puéricultrice, etc. Il n'est pas non plus exclu que certains assistants familiaux exercent plusieurs métiers. Plus rarement, ces situations peuvent aussi correspondre à celles où le ménage d'accueil relève de la PJJ ou qu'il est celui d'un tiers digne de confiance ou d'un tiers en charge d'un enfant dans le cadre d'un accueil durable et bénévole.

Pour les ménages ne faisant pas partie de l'exploitation complémentaire du recensement ou de l'EDP (près de 3/5^e des trois échantillons annuels), l'identification des assistants familiaux est irréalisable.

Tableau 1 Part de réponses par Internet et effectifs bruts d'enfants vivant en famille d'accueil, de ménages d'accueil et d'assistants familiaux identifiés à partir des enquêtes annuelles de recensement 2018-2020

	2018	2019	2020
Part de réponses par Internet dans l'EAR	50,27 %	52,11 %	54,87 %
Enfants vivant principalement en famille d'accueil identifiés	5 404	6 108	6 297
Ménages d'accueil identifiés	2 290	2 555	2 604
dont ceux faisant partie de l'échantillon complémentaire ou de l'EDP, dont la profession des membres est donc renseignée	939	1 039	1 055
parmi lesquels au moins l'un des membres exerce le métier d'assistant familial	763	879	859
Ensemble des assistants familiaux identifiés	827	964	948

Note > Un ménage d'accueil peut comporter plusieurs assistants familiaux.

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Pondération des données par année tenant compte des biais de réponse liés au mode de collecte

Les sous-échantillons annuels d'enfants vivant en famille d'accueil ont été constitués à partir des seules réponses par Internet, introduisant un biais de sélection qui se manifeste par l'existence de spécificités sociodémographiques chez les répondants selon leur mode de collecte. Par exemple, le taux de réponse par Internet diminue sensiblement avec l'âge de la personne de référence du ménage (de 60 % pour les personnes de moins de 40 ans à 20 % pour celles de 80 ans ou plus en 2018). La méthodologie qui suit vise à attribuer une pondération spécifique aux

¹¹ Le recensement de la population fait l'objet d'une exploitation statistique en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles des ménages. Les nouvelles variables produites sont issues de procédures automatiques, complétées par des interventions humaines pour les cas les plus complexes ou les cas particuliers. Ces traitements sont longs et coûteux, c'est pourquoi ils ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés. Par ailleurs, les logements dont au moins un individu appartient à [l'échantillon démographique permanent](#) (EDP) bénéficient, ainsi que leurs occupants, des traitements de l'exploitation complémentaire.

¹² Il s'agit du poste de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee auquel est rattaché le métier d'assistant familial. À noter que ce poste recouvre d'autres métiers, comme celui d'assistant maternel. Il n'est donc pas possible d'utiliser la variable PROF pour distinguer les assistants familiaux sans avoir au préalable identifié les enfants vivant en famille d'accueil.

répondants par Internet afin que ce biais de réponse soit corrigé et que leur effectif pondéré total représente l'ensemble de la population métropolitaine. Appliquée aux enfants vivant en famille d'accueil précédemment repérés dans l'EAR, cette pondération vise à leur attribuer pour chaque année un effectif national correspondant.

Mise en place d'une régression logistique propre à chaque enquête annuelle de recensement, associant une probabilité de réponse par Internet à tous les logements enquêtés

Afin de corriger le biais évoqué, nous réalisons d'abord trois régressions logistiques annuelles à partir des tables « Ind » des EAR (*encadré 1*), dont l'objectif est d'associer une probabilité de réponse par Internet à chaque logement enquêté selon les caractéristiques sociodémographiques de la personne de référence du ménage. Pour ce faire, nous nous basons sur des travaux de l'Insee traitant des spécificités des répondants selon leur mode de réponse. Ces derniers nous permettent d'identifier plusieurs caractéristiques prédictives (et leurs variables associées) susceptibles d'influencer ce mode :

- l'âge de la personne de référence du ménage au 1^{er} janvier de l'année de l'EAR (AGE, créée à partir des variables ANAI_X et AGER) ;
- son diplôme (DIPL) ;
- le taux de réponse moyen par Internet de son département de résidence (TAUX_INTERNET, créée à partir de DEP_CODE et TYPCOL) ;
- la taille de sa commune (PETITE_GRANDE) ;
- sa situation matrimoniale (COUPLE) ;
- son statut d'occupation du logement (STOC) ;
- sa nationalité (INATCC) ;
- son type d'activité (ACTIVITE, créée à partir de TYPACT et divisée en quatre catégories : actif ayant un emploi [TYPACT="11"], chômeur [TYPACT="12"], retraité [TYPACT="21"] et autre [autres modalités de TYPACT]) ;
- son sexe (SEXE) ;
- le nombre de personnes au sein de son ménage (NPER, simplifiée en lui attribuant la modalité "9" lorsque ce nombre est supérieur à 8) ;
- la présence ou non d'enfants parmi les membres du ménage, au sens où au moins un membre du ménage est l'enfant d'un autre membre du ménage (PRESENCE_ENFANT, créée à partir de TAM et divisée en deux catégories : présence d'enfants pour les couples avec enfant et les familles monoparentales (TAM="3" et TAM="4") et non présence d'enfant pour les personnes résidant seules, les couples sans enfant et les autres ménages¹³ (TAM="1", TAM="2" et TAM="5").

Pour les EAR 2019 et 2020, on regroupe les fiches de logement non enquêté et les réponses papier en une seule modalité, en opposition aux réponses par Internet, afin de se placer dans des conditions similaires à celles de l'EAR 2018¹⁴. Il s'agit donc de régressions logistiques binaires. Les modèles sont réalisés seulement à partir des données associées aux personnes de référence du ménage. Les références choisies sont la réponse par Internet pour la variable à prédire et les valeurs modales pour les variables explicatives.

Ces régressions font émerger une constante et des paramètres rattachés à chacune des modalités des variables explicatives – auxquelles on associe des variables dichotomiques numériques (0,1). La probabilité de réponse par Internet de chaque ménage (Coeff_2) est ensuite calculée comme suit :

$$\text{Coeff}_1 = \text{Constante} + \sum \text{paramètre}_i \cdot \text{variable dichotomique}_i$$

$$\text{Coeff}_2 = \frac{1}{1 + e^{-\text{Coeff}_1}}$$

¹³ Les autres ménages (TAM="5") regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Par simplicité, ils ont été regroupés ici avec les ménages sans enfant, même si certains peuvent compter un enfant parmi leurs membres.

¹⁴ Comme expliqué plus haut, l'EAR 2018 attribue aux individus des fiches de logement non enquêté la modalité par défaut « réponse papier » à TYPCOL.

Les répartitions des effectifs de ménages selon la probabilité de réponse par Internet pour chaque année sont présentées en annexe 1. La dispersion des probabilités de réponse ainsi estimées étant faible, on utilise directement ces probabilités et on ne définit pas de groupes de réponses homogènes.

Création d'une nouvelle pondération tenant compte de la probabilité de réponse par Internet de chaque ménage et de la pondération initiale de l'EAR

À partir de Coeff_2, on élabore une pondération (Poids_2) inversement proportionnelle à la probabilité de réponse par Internet des ménages et tenant compte de la pondération initiale de l'EAR (Poids_ea)¹⁵ :

$$Poids_2 = \frac{Poids_ea}{coeff_2}$$

Chaque ménage se voit ainsi attribuer un poids propre congruent à toutes les personnes qui le constituent. En l'appliquant aux personnes de référence des ménages ayant répondu par Internet, les résultats obtenus devraient représenter l'ensemble des personnes de référence des ménages du territoire métropolitain. On constate toutefois que les trois modèles aboutissent à un effectif pondéré total de ménages légèrement inférieur (EAR 2018 et 2019) ou supérieur (EAR 2020) à l'effectif total de ménages estimé en appliquant Poids_ea à l'ensemble des personnes de référence, quel que soit leur mode de réponse (tableau 2).

Tableau 2 Comparaison des effectifs de ménages estimés en utilisant Poids_ea sur l'ensemble des personnes de référence et Poids_2 sur les personnes de référence des seuls ménages ayant répondu par Internet

	2018	2019	2020
Effectif total de ménages estimé en appliquant à l'ensemble de l'EAR la pondération Poids_ea (1)	28 740 278	29 164 895	29 446 064
Effectif total de ménages estimé en appliquant à l'échantillon Internet de l'EAR la pondération Poids_2 (2)	27 410 670	28 596 517	31 679 432
Différence (2-1)/1	-5 %	-2 %	+ 8%

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Redressement par post-stratification selon la population départementale

Ce redressement est effectué pour deux raisons : (i) « caler » les effectifs de ménages identifiés avec la pondération Poids_2 sur ceux de la pondération Poids_ea pour chaque année ; (ii) ajuster cette correction par département, qui est l'échelle de gestion de la politique de l'aide sociale à l'enfance.

Cette opération nécessite dans un premier temps de calculer les effectifs de ménages recensés dans chaque département avec Poids_ea, puis Poids_2. La nouvelle pondération est ensuite établie comme suit :

$$Poids_3 = Poids_2 \times \frac{\text{Effectif départemental de ménages pondéré avec Poids_ea}}{\text{Effectif départemental de ménages pondéré avec Poids_2}}$$

Pour chaque département (et *a fortiori* à l'échelle nationale), l'effectif de ménages répondant par Internet pondéré avec Poids_3 est ainsi égal à l'effectif total de ménages recensés avec Poids_ea. Les effectifs de ménages par département avant et après redressement sont présentés en annexe 2.

Constitution d'un échantillon millésimé 2019 par assemblage des trois bases annuelles d'enfants vivant en famille d'accueil

Cette partie présente les étapes de la constitution d'un échantillon d'enfants vivant en famille d'accueil millésimé 2019 par assemblage des sous-échantillons annuels précédemment évoqués. L'objectif de cet empilement

¹⁵ Poids_ea est la variable de pondération fournie pour obtenir des résultats annuels pour les variables de l'exploitation principale. Elle correspond à une situation dans laquelle une seule EAR représenterait les cinq années de collecte d'un millésime de recensement. Pour la population des ménages, cette pondération est donc affectée d'un facteur multiplicatif d'environ 5 par rapport à la pondération qui sera finalement associée à ces observations dans le fichier de diffusion du recensement millésimé.

est de disposer d'effectifs bruts plus importants afin de produire des analyses robustes, notamment dans le cadre de comparaisons régionales. Dans un premier temps, pour chaque année, les enfants vivant principalement en famille d'accueil se voient attribuer le poids rattaché à leur ménage, calculé plus haut (Poids_3). Les trois bases annuelles sont ensuite regroupées. Enfin, une nouvelle pondération (Poids_ensemble) est constituée afin que l'effectif pondéré de l'échantillon millésimé 2019 soit une moyenne des trois sous-échantillons annuels.

Attribution aux enfants vivant en famille d'accueil des poids correspondant à leur ménage

Les enfants vivant en famille d'accueil identifiés se voient d'abord attribuer le poids correspondant à leur ménage. En utilisant Poids_3, on espère retrouver l'effectif annuel total d'enfants vivant principalement en famille d'accueil en France métropolitaine. Les statistiques nationales de référence les plus proches de notre champ et mobilisables comme outil de comparaison s'appuient sur les résultats de l'enquête Aide sociale que la DREES collecte chaque année auprès des départements (*encadré 3*).

Encadré 3 L'enquête Aide sociale auprès des départements menée par la DREES

Chaque année, la DREES recueille auprès des collectivités territoriales en charge de l'aide sociale (conseils départementaux, Collectivité de Corse, Métropole de Lyon, Ville de Paris et collectivités territoriales uniques de Guyane et de Martinique) des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale. Il s'agit d'une collecte administrative exhaustive : l'ensemble des collectivités locales en charge de l'aide sociale en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer y participent.

L'aide sociale à l'enfance est l'une des thématiques abordées. Les données, mises à disposition sur l'espace [Data.Drees](#), informent notamment sur le nombre d'enfants confiés à l'ASE par département et par mode d'accueil (famille d'accueil, établissement, etc.). Elles ne détaillent pas la temporalité des accueils : tous les enfants concernés par une mesure d'accueil par un assistant familial sont ainsi recensés sans distinction entre hébergement principal et accueil à temps partiel (par exemple uniquement les week-ends ou les vacances scolaires). Par ailleurs, les enfants sont rattachés au département responsable de la mesure d'accueil, et non au département de résidence de leur famille d'accueil.

Tableau 3 Comparaison des effectifs d'enfants vivant en famille d'accueil identifiés à partir de l'EAR et à partir de l'enquête Aide sociale

	2018	2019	2020
Effectif non pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil identifiés dans l'EAR	5 404	6 108	6 297
Effectif pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil identifiés dans l'EAR (1)	56 907	60 548	62 885
Effectif d'enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE selon l'enquête Aide sociale au 31 décembre de l'année précédente (2)	71 977	72 262	72 359
Différence (1-2)/2	-21 %	-16 %	-13 %

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES ; DREES, enquête Aide sociale auprès des départements 2017-2019.

Les estimations obtenues avec les EAR sont sensiblement inférieures à celles issues de l'enquête Aide sociale (*tableau 3*). C'est particulièrement le cas pour l'année 2018 (-21 %) ; l'écart diminue ensuite progressivement en 2019 (-16 %), puis en 2020 (-13 %).

Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart : (i) le champ de l'enquête Aide sociale n'est pas le même que celui de l'EAR. La première recense tous les enfants concernés vivant en famille d'accueil au titre de l'ASE, y compris à titre secondaire, tandis que la seconde ne permet d'identifier que les enfants vivant en famille d'accueil à titre principal¹⁶ ; (ii) les EAR étant composées d'un échantillon non exhaustif de la population française, les effectifs obtenus dépendent de l'aléa du tirage des adresses recensées. Compte tenu du faible effectif brut d'enfants vivant en famille d'accueil identifiés en 2018 (*tableau 3*), on peut par exemple supposer que les logements recensés cette année comptent proportionnellement moins de ménages d'accueil qu'à l'échelle nationale ; (iii) ces effectifs peuvent aussi pâtir d'une sous-déclaration des répondants par Internet, même marginale ; (iv) enfin, l'écart peut être attribué

¹⁶ Comme expliqué plus haut, la feuille de logement de l'enquête annuelle de recensement, qui recueille les informations relatives à la composition du ménage, invite à ne déclarer que les « habitants permanents du logement ».

à la qualité imparfaite des modèles de régression. À l'inverse, comparativement à l'enquête Aide sociale, les effectifs d'enfants vivant en famille d'accueil identifiés dans l'EAR couvrent également les situations d'accueil au titre de la protection judiciaire de la jeunesse ou dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique ou médico-sociale. Les effectifs peuvent par ailleurs être légèrement gonflés par des déclarations erronées de tiers digne de confiance, de tiers hébergeant un enfant dans le cadre d'un accueil durable et bénévole, et d'assistants familiaux continuant d'héberger un enfant après la fin officielle de sa prise en charge (*encadré 2*).

Regroupement des trois bases et élaboration de la pondération moyenne pour l'échantillon millésimé 2019

L'assemblage des trois bases d'enfants vivant en famille d'accueil aboutit à la constitution d'un échantillon brut de 17 809 individus. Cet échantillon est millésimé 2019, date du milieu de la période 2018-2020. L'augmentation de la taille de l'effectif brut, par rapport à celui issu de la seule EAR 2019, nous permettra par la suite de réaliser des comparaisons régionales plus robustes. Une pondération pour chaque individu est recalculée, telle que :

$$Poids_{ensemble} = \frac{Poids_3}{3}$$

L'effectif pondéré ainsi obtenu est égal à la moyenne des effectifs pondérés avec Poids_3 de chaque base d'enfants vivant en famille d'accueil issue des EAR 2018, 2019 et 2020.

L'échantillon fait état de 60 100 enfants vivant principalement en famille d'accueil en France métropolitaine en 2019. Ce chiffre se situe 17 % au-dessous de l'effectif d'enfants vivant, principalement ou à titre secondaire, en famille d'accueil dans le cadre de l'ASE comptabilisés au 31 décembre 2018 en France métropolitaine dans l'enquête Aide sociale (*tableau 4*).

Tableau 4 Comparaison des effectifs d'enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et dans l'édition 2018 de l'enquête Aide sociale

	2019
Effectif non pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019	17 809
Effectif pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 (1)	60 113
Effectif d'enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE selon l'enquête Aide sociale au 31 décembre 2018 (2)	72 262
Différence (1-2)/2	-17 %

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES ; DREES, enquête Aide sociale auprès des départements 2018.

Comparaison des caractéristiques démographiques des enfants de l'échantillon millésimé 2019 à ceux de l'enquête Aide sociale 2018

Considérant que les enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE constituent l'essentiel des enfants qui figurent dans notre échantillon d'étude, il s'agit maintenant de comparer les caractéristiques démographiques des enfants identifiés *via* les trois EAR 2018 à 2020 avec celles qui sont observées dans l'enquête Aide sociale 2018. En somme, on teste l'hypothèse selon laquelle les enfants vivant en famille d'accueil identifiés dans l'EAR ont des caractéristiques proches de celles de l'ensemble des enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE. On s'attend notamment à ce que la répartition par région et groupe d'âge soit à peu près la même dans les deux bases. Si c'est le cas, l'échantillon millésimé 2019 sera jugé suffisamment fiable pour produire des analyses complémentaires, notamment sur des caractéristiques qui ne sont disponibles dans aucune autre enquête nationale.

Un faible écart de répartition régionale entre les deux bases, qui s'explique en partie par une différence dans le mode de comptabilisation départemental

Tout d'abord, il faut souligner que la répartition régionale des enfants vivant en famille d'accueil de l'échantillon millésimé 2019 est calculée à partir de la localisation du logement des ménages d'accueil, tandis que celle de l'enquête Aide sociale est élaborée selon le département responsable de la prise en charge (*encadré 3*). Cette différence n'est pas négligeable : un département peut en effet faire appel à des familles d'accueil résidant au-delà

des limites de son territoire. C'est notamment fréquent dans les départements franciliens¹⁷. La comparaison entre les deux bases de données doit donc être interprétée avec prudence.

Globalement, les résultats de cette comparaison sont satisfaisants : la structure régionale de l'échantillon millésimé 2019 paraît plutôt conforme aux données connues (*tableau 5*). Seule exception : l'Île-de-France, dont la part d'enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 pondéré est particulièrement basse au regard de la répartition régionale d'enfants accueillis par un assistant familial selon l'enquête Aide sociale 2018 (-4,9 points de pourcentage). On peut supposer qu'une part importante de cet écart est liée à la différence comptable précédemment évoquée.

Il est à noter que la faiblesse de l'effectif d'enfants vivant en famille d'accueil identifiés dans l'EAR en Corse (37 individus) rend l'analyse trop hasardeuse dans le cadre des comparaisons régionales ultérieures. La région insulaire ne sera donc pas étudiée, mais restera comptabilisée pour l'analyse nationale.

Tableau 5 Comparaison de la répartition régionale des enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et dans l'édition 2018 de l'enquête Aide sociale

Régions	Effectif non pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019	Effectif pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019	Part régionale d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 pondéré (1)	Part régionale d'enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE selon l'enquête Aide sociale 2018 (2)	Différence (en points de %) (1-2)
Île-de-France	907	3 993	6,6 %	11,5 %	-4,9
Centre-Val de Loire	965	2 972	4,9 %	4,4 %	0,5
Bourgogne-Franche-Comté	1 129	3 904	6,5 %	5,5 %	1,0
Normandie	1 616	5 307	8,8 %	7,8 %	1,0
Hauts-de-France	2 851	10 439	17,4 %	18,0 %	-0,7
Grand Est	1 557	5 021	8,4 %	7,6 %	0,7
Pays de la Loire	1 297	3 416	5,7 %	5,0 %	0,7
Bretagne	1 324	4 061	6,8 %	7,0 %	-0,3
Nouvelle-Aquitaine	1 947	6 400	10,6 %	10,1 %	0,6
Occitanie	1 796	6 022	10,0 %	10,0 %	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 839	5 744	9,6 %	8,9 %	0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	544	2 699	4,5 %	3,6 %	0,9
Corse	37	136	0,2 %	0,3 %	-0,1
Total	17 809	60 113	100 %	100 %	-

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES ; DREES, enquête Aide sociale auprès des départements 2018.

Des répartitions par groupe d'âge quasi identiques

La répartition par groupe d'âge des deux bases de données est très similaire (*tableau 6*). Dans les deux cas, on constate que les 6-10 ans et les 11-15 ans sont les plus représentés (aux alentours de 30 % de l'échantillon total dans les deux bases), tandis que les moins de 3 ans et les 18-20 ans sont les moins nombreux. La structure par âge de l'échantillon millésimé 2019 apparaît ainsi particulièrement conforme aux données dont nous disposons avec l'enquête Aide sociale.

¹⁷ L'enquête Aide sociale fait par exemple état de 1 353 enfants vivant en famille d'accueil hors du département sur les 1 414 enfants pris en charge par l'ASE de Paris au 31 décembre 2018, soit plus de 95 %, sans que plus de précision ne soit fournie sur les départements d'accueil résidentiel des enfants concernés.

Tableau 6 Comparaison de la répartition par groupe d'âge révolu¹⁸ des enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et dans l'édition 2018 de l'enquête Aide sociale

	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18-20 ans	Total
<i>Effectif non pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019</i>	1 294	2 371	4 957	5 651	2 417	1 119	17 809
Effectif pondéré d'enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019	4 719	8 245	16 470	18 867	7 979	3 834	60 113
Part par groupe d'âge dans l'échantillon millésimé 2019 pondéré	7,9 %	13,7 %	27,4 %	31,4 %	13,3 %	6,4 %	100 %
Part par groupe d'âge des enfants vivant en famille d'accueil au titre de l'ASE selon l'enquête Aide sociale 2018	7,7 %	14,3 %	28,2 %	32,0 %	12,4 %	5,4 %	100 %

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES ; DREES, enquête Aide sociale auprès des départements 2018.

Considérant ces résultats, on retient l'hypothèse selon laquelle la structure générale de l'échantillon millésimé 2019 est globalement similaire à celle de l'ensemble des enfants accueillis par un assistant familial au titre de l'ASE sur le territoire métropolitain. On considère ainsi qu'il est bien exploitable pour l'analyse d'autres caractéristiques de ces enfants vivant en famille d'accueil.

¹⁸ Il s'agit de l'âge révolu au 1^{er} janvier de l'année pour les EAR et au 31 décembre 2018 pour l'enquête Aide sociale. L'âge des enfants vivant en famille d'accueil des EAR 2018 et 2020 n'a pas été recalé sur 2019 afin d'éviter une déperdition aux valeurs extrêmes – les jeunes majeurs de 20 ans au 1^{er} janvier 2018 quittant, par exemple, le dispositif de l'ASE avant le 1^{er} janvier 2019 et les enfants de moins de 1 an au 1^{er} janvier 2020 n'étant pas nés au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, les deux EAR étant constituées d'un effectif pondéré d'enfants vivant en famille d'accueil relativement stable, il est probable que les effets des décalages symétriques d'un an se compensent.

■ ANALYSE DE L'ÉCHANTILLON MILLESIMÉ 2019

L'exploitation des EAR 2018-2020 permet d'identifier 17 800 enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans vivant principalement en famille d'accueil en France métropolitaine, répartis dans 7 400 ménages. En multipliant cet effectif par le poids de sondage spécifiquement calculé dans ce dossier, on peut estimer que notre échantillon d'étude – millésimé 2019 – correspond à un effectif équivalent à plus de 60 100 jeunes à l'échelle métropolitaine, répartis dans 25 600 ménages.

Les informations recueillies par les EAR nous permettent d'étudier ces situations d'accueil à travers quatre grandes thématiques : (i) la distribution géographique des enfants et jeunes majeurs vivant en famille d'accueil, (ii) leur profil démographique, (iii) leurs conditions d'hébergement et (iv) leur niveau d'éducation et d'emploi. Le manque d'effectifs bruts au niveau départemental nous contraint de renoncer à une analyse territoriale à cette échelle, trop fine, qui correspond au niveau de gestion de la politique de l'aide sociale à l'enfance. L'agrégation des données départementales nous permet toutefois de produire des statistiques à l'échelle régionale¹⁹ et métropolitaine. L'analyse qui suit vise à présenter les résultats qui en sont tirés. L'échantillon millésimé 2019 est mis en perspective avec des données portant sur l'ensemble de la population métropolitaine, tirées de l'EAR 2019²⁰.

Répartition régionale : où sont domiciliés les enfants et jeunes adultes vivant principalement en famille d'accueil ?

Les Hauts-de-France concentrent plus d'un sixième des enfants vivant en famille d'accueil et enregistrent le taux de prise en charge régional le plus élevé

Sur les 60 100 jeunes recensés, plus d'un sixième (10 400 enfants) vit dans les Hauts-de-France. La région nordiste est de loin celle qui compte le plus d'enfants vivant en famille d'accueil domiciliés sur son territoire, devant la Nouvelle-Aquitaine (6 400) et l'Occitanie (6 000). À l'inverse, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 700) et Centre-Val de Loire (3 000) sont celles qui en comptent le moins.

Encadré 4 Le taux de prise en charge en famille d'accueil

Le taux de prise en charge correspond au rapport entre le nombre de mineurs ou de jeunes majeurs domiciliés en famille d'accueil dans une région dans l'échantillon millésimé 2019 et le nombre total de mineurs ou de jeunes majeurs domiciliés dans cette même région dans l'EAR 2019. Pour rappel, il est possible pour un département en charge d'un enfant de le confier à une famille d'accueil résidant dans un autre département. Ainsi, le nombre de mineurs ou de jeunes majeurs vivant en famille d'accueil domiciliés dans un département n'est pas égal au nombre d'enfants ou jeunes majeurs pris en charge par ce même département et concernés par un accueil chez un assistant familial.

Les Hauts-de-France sont aussi la région, avec la Normandie, dont le taux de prise en charge en famille d'accueil (*encadré 4*) est le plus élevé, à 6,4 ‰. Ce chiffre les place devant la Bourgogne-Franche-Comté, à 5,8 ‰, et sensiblement au-dessus de la moyenne nationale, à 3,7 ‰. La région qui enregistre le taux de prise en charge le plus faible est l'Île-de-France (1,2 ‰), vraisemblablement en raison des accueils familiaux hors du département d'origine évoqués dans la première partie de ce dossier (*encadré 4*). En outre, selon l'enquête Aide sociale, les départements franciliens ont davantage recours à d'autres modalités d'accueil plutôt qu'auprès d'un assistant familial, tout comme ceux des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, qui enregistrent les taux de prise en charge les plus faibles derrière l'Île-de-France (respectivement 2,3 ‰ et 2,8 ‰)²¹.

¹⁹ Sauf pour la Corse, comme évoqué précédemment.

²⁰ Une autre possibilité aurait été d'utiliser le recensement 2019 de l'Insee ou d'empiler les EAR 2018-2020 pour effectuer des comparaisons avec l'ensemble de la population métropolitaine. Ces méthodes restent à explorer.

²¹ Selon l'enquête Aide sociale, au 31 décembre 2018, tous les départements d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que 11 départements sur 13 en Auvergne-Rhône-Alpes, présentent une proportion d'accueil chez un assistant familial, parmi l'ensemble des dispositifs d'accueil, inférieure à 47 % (médiane nationale hors Mayotte). Dans ces départements, les autres dispositifs d'accueil sont donc davantage majoritaires.

Le nombre moyen d'enfants accueillis par ménage à l'échelle des régions est positivement corrélé à leur taux de prise en charge

Au sein des 25 600 ménages identifiés dans notre échantillon, on compte en moyenne 2,35 enfants pour qui ce ménage est une famille d'accueil. Ce ratio varie de 2,16 dans les Pays de la Loire à 2,59 dans les Hauts-de-France. On constate qu'il a tendance à progresser avec le taux de prise en charge régional : les régions Hauts-de-France, Normandie et Bourgogne-Franche-Comté, qui sont celles dont le taux de prise en charge est le plus important, enregistrent aussi les moyennes d'enfants accueillis par ménage les plus élevées.

Tableau 7 Comparaison de l'effectif d'enfants vivant principalement en famille d'accueil, du taux de prise en charge et du nombre moyen d'enfants accueillis par ménage selon les régions dans l'échantillon millésimé 2019

Régions	Effectif d'enfants vivant principalement en famille d'accueil	Taux de prise en charge	Nombre moyen d'enfants accueillis par ménage
Île-de-France	3 993	1,2 ‰	2,30
Centre-Val de Loire	2 972	4,7 ‰	2,33
Bourgogne-Franche-Comté	3 904	5,8 ‰	2,40
Normandie	5 307	6,4 ‰	2,40
Hauts-de-France	10 439	6,4 ‰	2,59
Grand Est	5 021	3,7 ‰	2,35
Pays de la Loire	3 416	3,5 ‰	2,16
Bretagne	4 061	5,0 ‰	2,38
Nouvelle-Aquitaine	6 400	4,7 ‰	2,25
Occitanie	6 022	4,3 ‰	2,30
Auvergne-Rhône-Alpes	5 744	2,8 ‰	2,22
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 699	2,3 ‰	2,22
Total	60 113	3,7 ‰	2,35

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Caractéristiques démographiques : quel est leur profil en termes de sexe et d'âge ?

Les 11-15 ans sont surreprésentés, à l'inverse des 0-2 ans et 18-20 ans

La structure par âge²² des enfants ou jeunes adultes vivant en famille d'accueil est globalement similaire entre les régions et au niveau métropolitain : ils ont 10,3 ans en moyenne au total et sont près d'un tiers à appartenir au groupe d'âge des 11-15 ans.

En comparaison avec l'ensemble de la population des moins de 21 ans (*tableau 9*), les 6-17 ans sont significativement surreprésentés parmi les jeunes accueillis (+ 13,1 points de pourcentage à l'échelle métropolitaine), en particulier dans la tranche d'âge 11-15 ans (+6,9 points), tandis que les moins de 3 ans (-5 points) et les 18-20 ans (- 7,9 points) sont sous-représentés. Dans toutes les régions, les écarts entre les répartitions par âge des enfants

²² Comme dans la première partie de ce dossier (et pour le reste de l'analyse), les âges indiqués sont les âges révolus au 1^{er} janvier de l'année de l'EAR. Les moyennes d'âge sont calculées à partir des âges révolus.

vivant en famille d'accueil et des jeunes de moins de 21 ans sont approximativement les mêmes. Seule l'Île-de-France se distingue par un écart négatif pour le groupe d'âge des 6-10 ans (-1,2 point par rapport à la population régionale totale des moins de 21 ans) et un écart plus modéré pour le groupe d'âge des 18-20 ans (-5 points).

La sous-représentation des 18-20 ans à l'échelle métropolitaine peut s'expliquer par le fait que, jusqu'en 2022, les départements n'étaient pas tenus de proposer un accompagnement, ni aux jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance pendant leur minorité, ni à l'ensemble des jeunes majeurs en difficulté sociale et familiale. Selon les départements, cet accompagnement pouvait donc ne pas exister ou être conditionné, par exemple, par l'engagement du jeune sur un projet professionnel ou par une poursuite de scolarité (Asdo études, 2020). En outre, il était possible pour les services de l'ASE de proposer une durée d'accompagnement plus courte que les trois années sur lesquelles le suivi des jeunes majeurs peut théoriquement se dérouler. Au niveau métropolitain, on note ainsi une diminution progressive du taux de prise en charge (*encadré 4*) entre 18 ans (2,1 ‰), 19 ans (1,6 ‰) et 20 ans (1,2 ‰). En revanche, l'approche régionale ne permet pas d'appréhender les écarts de pratiques entre départements. À noter que la loi du 7 février 2022, dite loi « Taquet », oblige désormais les départements à prendre en charge les majeurs de moins de 21 ans ne bénéficiant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant lorsqu'ils ont été confiés à l'ASE avant leur majorité.

Tableau 8 Comparaison des répartitions par groupe d'âge des enfants vivant principalement en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et de la population totale de moins de 21 ans de l'EAR 2019

En %

Répartition par groupe d'âge	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18-20 ans	Total
Enfants vivant principalement en famille d'accueil	7,9	13,7	27,4	31,4	13,3	6,4	100
Population totale de moins de 21 ans	12,9	13,9%	24,6	24,5	9,9	14,3	100
Différence (en points de %)	-5,0	-0,2	2,8	6,9	3,4	-7,9	-

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Les garçons sont légèrement majoritaires dans la plupart des régions et surreprésentés à l'échelle métropolitaine

Les garçons constituent 52,7 % des enfants ou jeunes adultes vivant en famille d'accueil en 2019, contre 51,3 % des moins de 21 ans au niveau métropolitain. Ils sont majoritaires dans toutes les régions à l'exception de la Bretagne (49 %) et sont particulièrement surreprésentés en Occitanie (+4,3 points de pourcentage par rapport à la population régionale) et en Nouvelle-Aquitaine (+2,5 points). À l'inverse, les filles sont surreprésentées en Bretagne (+ 2,5 points) et dans une moindre mesure en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,8 point). À titre de comparaison au 31 décembre 2018, la part des garçons chez les jeunes confiés à l'ASE toutes modalités d'accueil confondues était de 61 % au total selon l'enquête Aide sociale.

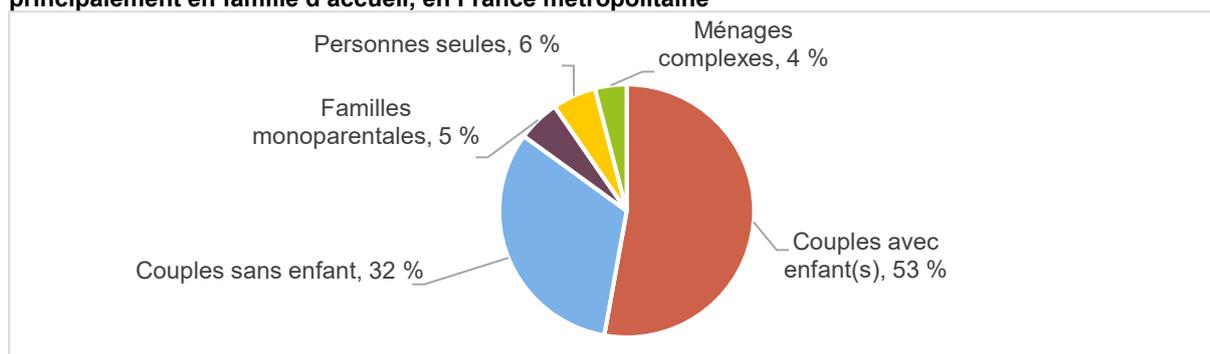
Conditions d'accueil : dans quels types de logement et de ménage sont-ils hébergés ?

Les ménages d'accueil sont très majoritairement des couples avec ou sans enfant

Les 25 600 ménages d'accueil identifiés dans les EAR 2018-2020 et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain sont majoritairement des couples avec enfant(s) (53 %) ou sans enfant (32 %) (*graphique 1*). Les personnes seules (6 %) et les familles monoparentales sont moins nombreuses (5 %). Les autres ménages d'accueil sont des ménages complexes (4 %) ²³.

²³ Les configurations familiales sont définies en partant de la typologie usuelle du recensement de l'Insee, à partir du type du ménage (variable TAM). Les personnes seules ont été identifiées en soustrayant le nombre d'enfants accueillis au titre d'une prise en charge dans le logement au nombre total de personnes dans le logement (variable NPER). Les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Graphique 1 Répartition, selon leur type, des ménages accueillant des enfants et jeunes majeurs vivant principalement en famille d'accueil, en France métropolitaine



Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2019, calculs DREES.

On note quelques disparités territoriales : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France comptent par exemple davantage de familles monoparentales (13 % et 10 % respectivement) et moins de couples sans enfant (27 % et 18 % respectivement) parmi les ménages d'accueil. Ces écarts découlent en partie de la structure des ménages des deux régions. Elles sont en effet (avec l'Occitanie) celles qui comportent proportionnellement le plus de familles monoparentales parmi les ménages non complexes avec enfant(s) (32 % et 29 % respectivement). Elles sont aussi celles qui comptent le moins de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages (19 % et 18 % respectivement).

Dans toutes les régions, la part de familles monoparentales ou de personnes seules parmi les ménages d'accueil est significativement moins élevée que la part de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages non complexes composés d'au moins un enfant. L'écart est de plus de 19 points de pourcentage à l'échelle métropolitaine. Il varie de 10 points en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 22 points en Nouvelle-Aquitaine.

Au sein des ménages d'accueil, les adultes en couple ont en moyenne 51,2 ans et les personnes seules 48 ans

Au total à l'échelle métropolitaine, la moyenne d'âge des deux adultes parmi les couples d'accueil est de 51,2 ans. On note toutefois un écart important entre les types de ménages : l'âge moyen des adultes parmi les couples avec enfant(s) hébergeant un ou plusieurs enfants au titre de l'accueil familial est de 48 ans, tandis que celui des adultes parmi les couples d'accueil sans enfant est de 56,5 ans – ce qui correspond à une différence d'âge de plus de huit ans. On peut ainsi supposer que les couples d'accueil seuls incluent des parents dont les enfants ont quitté le ménage une fois adultes. Les moyennes d'âge des adultes en couple avec et sans enfant sont globalement similaires entre les régions.

Par ailleurs, l'âge moyen des personnes vivant sans conjoint qui hébergent un enfant au titre de l'accueil familial est de 48 ans. Ceux qui sont en famille monoparentale ont 48,1 ans en moyenne et les personnes seules 50,3 ans. Le manque d'effectif brut de ménages de ces types ne nous permet pas d'effectuer de comparaisons régionales.

Six ménages d'accueil sur dix sont composés d'un adulte titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac

Dans plus d'un tiers des familles d'accueil métropolitaines identifiées dans les EAR 2018-2020, le diplôme le plus élevé obtenu par le ou les adultes²⁴ est un diplôme supérieur au bac (un BTS pour la plupart). Dans 26 % des familles, le diplôme le plus élevé est le baccalauréat. Dans 33 % des cas, il s'agit d'un BEP, CAP ou diplôme équivalent. Enfin, 6 % des ménages d'accueil sont composés d'un couple ou d'une personne seule n'ayant jamais dépassé le niveau collège. À titre de comparaison, en France métropolitaine en 2019, parmi les individus seuls de 45 à 55 ans et les couples dont l'âge moyen des deux membres se situe dans le même intervalle, 61 % des ménages sont composés d'au moins un adulte titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac – au même niveau que les ménages d'accueil.

On note quelques disparités régionales : les ménages d'accueil qui comportent un adulte titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac sont par exemple proportionnellement plus nombreux en Occitanie (66 %), en Bretagne (65 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (65 %). À l'inverse, on en compte moins dans le Centre-Val de Loire (51 %), en Bourgogne-Franche-Comté (55 %) et dans les Hauts-de-France (56 %). L'Île-de-France présente aussi

²⁴ La personne référente du ménage et son éventuel conjoint.

un profil particulier avec une surreprésentation des ménages sans individu diplômé au-dessus du brevet (11 %) et des ménages dont l'un des membres est titulaire d'un master ou d'un doctorat (15 % au total, contre 7 % des ménages d'accueil de France métropolitaine). Ces différences sont relativement liées à ce qui est observé pour l'ensemble des ménages. Elles relèvent donc en partie des particularités régionales.

Les logements d'accueil sont quasi exclusivement des maisons

Au total en France métropolitaine, les maisons représentent 95 % du parc de logements d'accueil recensés. Cette part progresse avec le nombre d'enfants accueillis au sein du logement, de 91 % quand le ménage accueille un seul enfant à quasi 99 % lorsqu'il accueille quatre enfants ou plus. À titre de comparaison, en moyenne en France métropolitaine en 2019, 63 % des couples avec enfant(s) et familles monoparentales vivent en maison – soit 31 points de pourcentage de moins que les familles d'accueil.

La part de maisons parmi les logements d'accueil est sensiblement plus faible en Île-de-France (78 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (85 %), mais la faiblesse de ces taux résulte vraisemblablement des spécificités du parc de logements des deux régions : elles sont celles où la part de couples avec enfant(s) et familles monoparentales vivant en maison parmi la population totale est la plus faible, à 34 % et 47 % respectivement.

Éducation et insertion professionnelle : quel est leur niveau de scolarisation, de diplôme et d'emploi ?

L'exploitation des données relatives à l'éducation des enfants vivant en famille d'accueil et à leur insertion professionnelle est rendue difficile par les effets de structure liés à l'âge et par l'insuffisance d'effectifs bruts à l'échelle régionale dans notre échantillon. De ce fait, les données ont été jugées insuffisamment fiables pour produire des indicateurs régionaux sur cette thématique.

La part de jeunes reçus au baccalauréat à 18 ans est deux fois plus faible chez les enfants vivant en famille d'accueil

Parmi les enfants de 6 à 15 ans vivant en famille d'accueil recensés dans l'échantillon 2019, plus de 3 % ne sont pas scolarisés. À titre comparatif, le taux de déscolarisation dans l'ensemble de la population à ces âges est de 2 % selon l'EAR 2019²⁵. L'écart demeure donc limité.

En revanche, seulement 29 % des jeunes vivant en famille d'accueil de 18 ans (donc en âge d'être reçus au baccalauréat) ont un diplôme équivalent ou supérieur au bac, contre 60 % des jeunes de l'ensemble de la population du même âge. Parmi les jeunes vivant en famille d'accueil non-bacheliers, 26 % détiennent un CAP ou BEP, contre 15 % dans la population générale. Ces écarts reflètent les trajectoires scolaires moins linéaires des enfants vivant en famille d'accueil, et peut-être leur « choix » de suivre des formations courtes et professionnalisantes dans la perspective d'obtenir une indépendance financière rapidement (Mainaud, 2013).

Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation sont proportionnellement un peu plus nombreux parmi les enfants vivant en famille d'accueil que parmi la population totale

Parmi tous les jeunes de 15 à 20 ans vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019, 7 % ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET²⁶). Cette part croît avec l'âge : elle est très faible à 15-16 ans du fait de la scolarité obligatoire – les NEET représentent alors moins de 5 % des jeunes accueillis ; puis elle augmente entre 17 et 20 ans, jusqu'à 20 %, sous l'effet des sorties du système scolaire de jeunes peu diplômés. On observe une évolution similaire parmi les jeunes du même âge à l'échelle métropolitaine, selon l'EAR 2019²⁷.

En standardisant les structures par âge de la population des 15-20 ans vivant en famille d'accueil dans l'échantillon millésimé 2019 et la population totale des 15-20 ans en France métropolitaine dans l'EAR 2019 (c'est-à-dire en

²⁵ Ces taux ont été calculés à partir de la variable ETUD. Il est à noter que le taux de déscolarisation des 6-15 ans au sein la population totale, évalué dans l'EAR 2019 à 2 %, diffère d'un peu plus d'un point de pourcentage par rapport au taux indiqué par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) dans sa publication annuelle *Repères et références statistiques 2021*, qui fait référence sur ce sujet. Toutefois, notre objectif ici est avant tout de mettre en évidence la différence de scolarisation entre les enfants vivant en famille d'accueil et la population totale du même âge.

²⁶ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*. Ces taux ont été calculés à partir des variables ETUD et EMPL de l'EAR.

²⁷ Ces résultats sont cohérents avec les données de l'enquête Emploi de l'Insee (Bernard, 2021).

comparant par structure par âge identique), on constate que la part de NEET parmi les enfants et jeunes adultes accueillis (10,2 %²⁸) est légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (9,6 %).

À noter que la part de NEET parmi les jeunes de 15 à 20 ans qui ont vécu dans une famille d'accueil par le passé mais qui n'y habitent plus (et qui n'appartiennent donc pas à notre échantillon) demeure inconnue.

²⁸ Ces taux ont été calculés en attribuant le même effectif à chaque tranche d'âge d'un an.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Amrous, A., Abassi, E., Diallo, C-T., Vinceneux, K. (2023, octobre). [L'aide sociale à l'enfance – Édition 2023](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 115.

Asdo Études (2020). [Étude relative aux modalités d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans de l'aide sociale à l'enfance mises en œuvre par les services départementaux de l'ASE](#). Rapport d'étude réalisé pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), 133 p.

Bernard, J. (2021). [Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation \(NEET\)](#). Insee, *Insee Focus*, 229.

Breugnot, P., Frechon, I., Girault, C. Marquet, L. (2016). [L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés](#). Rapport d'étude ONPE, 128 p.

Beck, F., Castel, L., Legleye, S., Schreiber, A. (2022). [Le multimode dans les enquêtes auprès des ménages : une collecte modernisée, un processus complexifié](#). Insee, *Courrier des statistiques*, 7.

Denecheau, B., Join-Lambert, H., Robin, P. (2019). [La scolarité des enfants placés : quels leviers pour la suppléance familiale ?](#) *Éducation et Sociétés*, 44, pp. 165-179.

Frechon, I., Marquet, L., Perron, Z. (2013). [Les enfants protégés en France. Différences selon les politiques départementales de prise en charge](#). *Les populations vulnérables*, conférence universitaire de démographie et d'étude des populations.

Goulet, P. (2019). [Rapport d'information N° 2110 fait au nom de la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance](#). Assemblée nationale.

Leroux, I. (dir.) (2022). [L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion – Édition 2022](#). Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

[Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant](#)

[Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant](#)

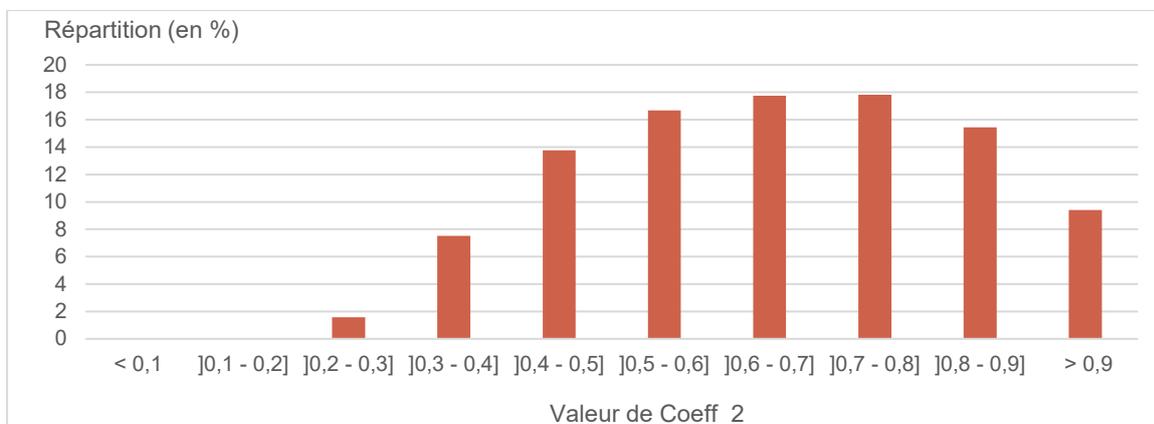
Mainaud, T. (2013, juillet). [Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance](#). DREES, *Études et Résultats*, 845.

Paul, S., Verrier, B. (2013). [Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance](#). Igas.

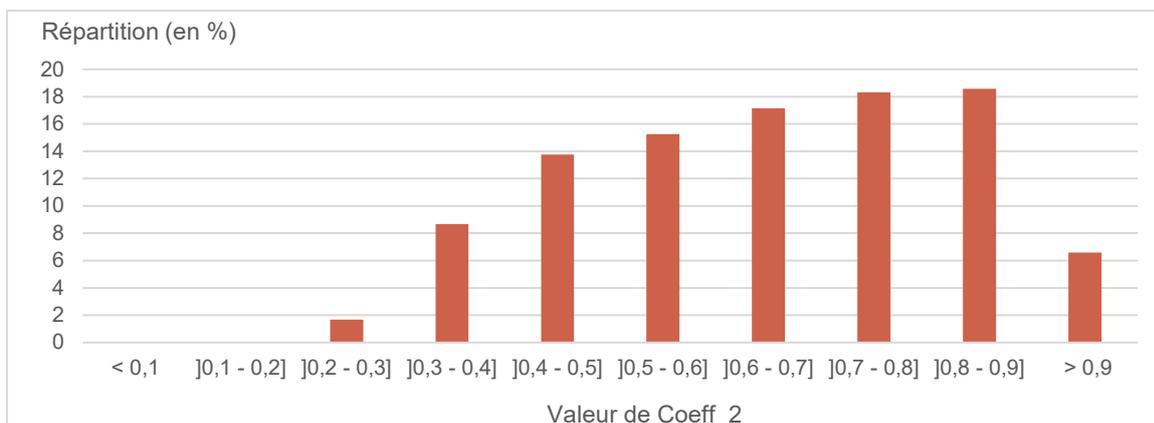
Rosenwald, F. (dir.) (2021). [Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche 2021](#). DEPP.

Annexe 1. Répartition des effectifs de ménages pour chaque année selon la valeur de Coeff_2, probabilité de réponse par Internet

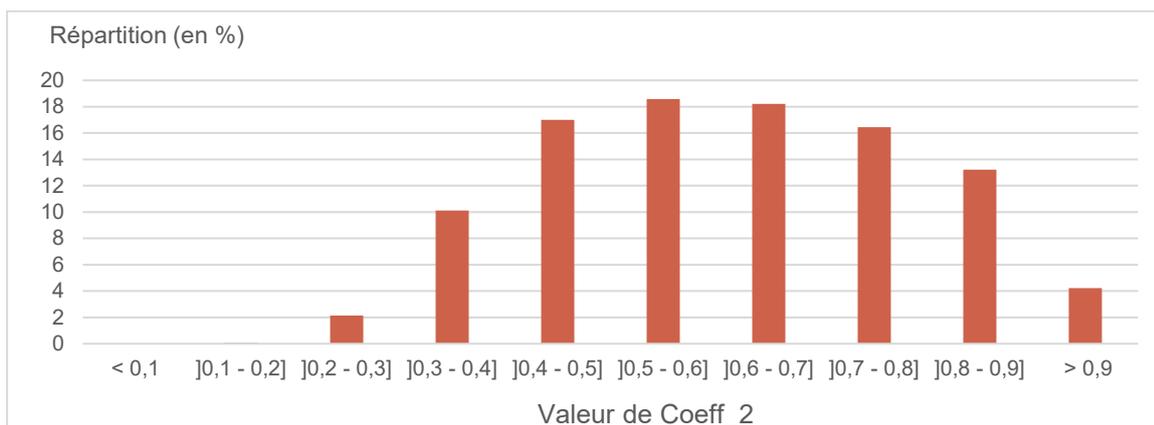
Graphique A Répartition des effectifs de ménages selon la valeur du coefficient Coeff_2 dans l'EAR 2018



Graphique B Répartition des effectifs de ménages selon la valeur du coefficient Coeff_2 dans l'EAR 2019



Graphique C Répartition des effectifs de ménages selon la valeur du coefficient Coeff_2 dans l'EAR 2020



Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Annexe 2. Comparaison du nombre de ménages par département en France métropolitaine dans les EAR 2018-2020 estimé avec Poids_ea et Poids_2

Départements	EAR 2018			EAR 2019			EAR 2020		
	Poids_ea	Poids_2	Différence	Poids_ea	Poids_2	Différence	Poids_ea	Poids_2	Différence
01	282 637	346 183	22%	278 663	310 950	12%	275 842	389 010	41%
02	224 853	161 380	-28%	229 173	158 442	-31%	232 352	198 959	-14%
03	163 405	112 916	-31%	158 873	124 345	-22%	163 589	139 736	-15%
04	84 979	64 418	-24%	78 141	64 894	-17%	78 364	50 276	-36%
05	69 266	46 231	-33%	66 911	49 560	-26%	67 469	57 567	-15%
06	526 810	411 111	-22%	517 466	432 551	-16%	520 366	430 235	-17%
07	144 428	103 878	-28%	152 410	99 090	-35%	151 602	131 101	-14%
08	127 472	68 829	-46%	120 251	68 413	-43%	121 151	78 119	-36%
09	69 409	48 417	-30%	71 907	56 023	-22%	72 109	61 620	-15%
10	143 022	83 195	-42%	142 685	89 690	-37%	141 859	92 478	-35%
11	167 940	129 533	-23%	178 732	122 453	-31%	178 896	126 088	-30%
12	132 001	86 140	-35%	131 151	104 111	-21%	133 393	104 473	-22%
13	902 014	651 298	-28%	908 473	621 581	-32%	925 682	710 225	-23%
14	307 614	230 461	-25%	316 747	278 811	-12%	319 883	338 408	6%

15	74 481	38 846	-48%	71 068	35 549	-50%	68 183	51 564	-24%
16	148 221	112 592	-24%	163 930	140 111	-15%	167 431	163 734	-2%
17	308 402	256 627	-17%	313 990	260 518	-17%	312 051	315 795	1%
18	139 257	86 458	-38%	140 672	87 868	-38%	142 455	111 903	-21%
19	114 577	77 652	-32%	114 598	95 552	-17%	116 398	89 544	-23%
21	250 879	296 150	18%	250 148	361 811	45%	251 768	424 053	68%
22	263 371	179 504	-32%	276 265	200 674	-27%	283 934	236 935	-17%
23	52 797	25 906	-51%	57 670	29 533	-49%	57 234	33 510	-41%
24	194 276	104 022	-46%	193 569	114 623	-41%	198 542	141 785	-29%
25	241 489	239 390	-1%	251 797	244 690	-3%	244 330	296 823	21%
26	229 669	210 667	-8%	230 948	198 655	-14%	233 271	245 338	5%
27	259 593	182 649	-30%	256 489	220 592	-14%	254 256	274 375	8%
28	174 286	161 123	-8%	184 927	200 603	8%	185 664	214 634	16%
29	433 134	395 074	-9%	432 695	400 640	-7%	439 020	503 103	15%
2A	71 853	47 828	-33%	69 261	66 416	-4%	69 135	64 205	-7%
2B	74 978	34 970	-53%	79 166	38 283	-52%	82 982	33 088	-60%
30	330 559	258 751	-22%	337 336	291 018	-14%	338 771	329 284	-3%
31	653 681	880 351	35%	647 193	821 260	27%	665 211	897 176	35%
32	84 895	66 330	-22%	87 726	96 470	10%	92 554	71 982	-22%
33	754 013	674 810	-11%	749 652	789 730	5%	759 149	846 541	12%
34	553 145	521 776	-6%	547 546	537 433	-2%	560 965	536 497	-4%

35	472 332	506 309	7%	482 420	635 467	32%	489 341	638 879	31%
36	111 533	63 756	-43%	108 023	61 935	-43%	104 593	73 889	-29%
37	288 623	279 497	-3%	281 510	287 684	2%	286 598	271 544	-5%
38	526 647	625 090	19%	557 808	718 439	29%	554 881	796 052	43%
39	115 829	96 864	-16%	120 538	103 466	-14%	122 456	102 997	-16%
40	175 208	141 221	-19%	197 399	184 090	-7%	197 317	199 950	1%
41	139 750	100 440	-28%	149 281	121 609	-19%	150 540	134 335	-11%
42	351 618	380 228	8%	341 915	341 239	0%	347 400	396 782	14%
43	119 665	88 169	-26%	103 542	68 747	-34%	107 607	91 170	-15%
44	638 031	1 123 990	76%	632 965	1 112 423	76%	654 443	1 309 803	100%
45	305 733	272 313	-11%	299 465	299 595	0%	299 256	347 045	16%
46	69 498	44 069	-37%	83 078	54 247	-35%	85 500	77 298	-10%
47	157 780	112 609	-29%	154 137	102 378	-34%	158 914	120 296	-24%
48	33 451	22 552	-33%	36 251	28 114	-22%	34 637	46 261	34%
49	284 186	518 108	82%	364 809	590 571	62%	361 300	614 697	70%
50	226 793	139 801	-38%	232 659	162 317	-30%	231 353	199 536	-14%
51	255 202	226 128	-11%	262 574	248 376	-5%	264 919	280 204	6%
52	73 424	39 802	-46%	81 132	43 548	-46%	80 443	52 046	-35%
53	131 514	130 941	0%	135 642	160 206	18%	130 179	191 748	47%
54	329 947	343 115	4%	333 207	304 035	-9%	338 684	375 060	11%
55	83 520	50 752	-39%	82 809	55 636	-33%	81 661	71 450	-13%

56	357 187	295 888	-17%	356 101	297 252	-17%	358 187	352 288	-2%
57	454 730	355 355	-22%	459 018	418 816	-9%	466 186	471 483	1%
58	117 840	60 039	-49%	101 106	51 534	-49%	102 244	49 601	-51%
59	1 076 151	885 153	-18%	1 115 083	921 990	-17%	1 132 037	1 072 082	-5%
60	343 770	346 826	1%	342 422	344 474	1%	340 950	374 679	10%
61	131 463	86 011	-35%	129 527	85 939	-34%	132 514	92 017	-31%
62	633 402	440 941	-30%	621 153	464 176	-25%	623 333	538 450	-14%
63	283 188	257 601	-9%	308 624	285 766	-7%	315 190	320 039	2%
64	303 611	239 054	-21%	325 841	292 594	-10%	327 987	320 598	-2%
65	120 880	114 411	-5%	110 564	158 060	43%	110 070	162 451	48%
66	227 577	154 095	-32%	226 061	165 818	-27%	234 470	198 029	-16%
67	498 625	577 443	16%	505 079	562 731	11%	510 578	666 887	31%
68	329 448	349 201	6%	336 743	355 551	6%	338 134	421 656	25%
69	813 101	1 005 218	24%	831 362	1 059 275	27%	849 959	1 124 723	32%
70	108 267	64 768	-40%	104 820	78 495	-25%	105 841	77 837	-26%
71	254 798	174 349	-32%	253 686	185 030	-27%	260 038	197 087	-24%
72	249 501	225 795	-10%	252 303	249 125	-1%	255 723	255 126	0%
73	196 416	210 379	7%	201 044	233 515	16%	200 590	243 205	21%
74	365 696	488 093	33%	365 639	431 699	18%	377 052	456 390	21%
75	1 147 234	1 398 541	22%	1 142 207	1 340 187	17%	1 130 790	1 275 594	13%
76	551 454	466 288	-15%	566 050	483 015	-15%	577 234	530 996	-8%

77	554 766	615 208	11%	561 653	631 802	12%	572 429	666 910	17%
78	567 441	915 972	61%	583 524	815 069	40%	594 076	898 189	51%
79	183 648	161 682	-12%	167 296	167 493	0%	169 069	179 620	6%
80	249 428	169 183	-32%	249 479	186 991	-25%	254 348	214 846	-16%
81	163 911	118 380	-28%	180 414	138 446	-23%	180 591	154 960	-14%
82	115 135	78 470	-32%	115 852	98 060	-15%	112 415	120 718	7%
83	487 858	299 114	-39%	502 584	331 279	-34%	501 867	368 668	-27%
84	232 406	162 618	-30%	249 977	167 877	-33%	250 822	203 342	-19%
85	295 590	373 839	26%	302 905	479 567	58%	309 970	560 694	81%
86	201 731	190 630	-6%	204 424	234 239	15%	205 195	260 022	27%
87	185 036	113 523	-39%	181 481	128 185	-29%	179 745	157 542	-12%
88	170 632	132 544	-22%	167 404	131 534	-21%	171 210	159 017	-7%
89	134 749	85 303	-37%	152 804	106 858	-30%	151 323	139 820	-8%
90	67 190	58 715	-13%	64 222	56 208	-12%	66 729	70 836	6%
91	540 820	663 958	23%	521 993	581 728	11%	531 122	633 881	19%
92	709 914	989 199	39%	726 671	955 950	32%	733 748	1 005 529	37%
93	630 277	379 704	-40%	625 621	369 875	-41%	651 330	405 435	-38%
94	585 413	534 108	-9%	620 024	522 681	-16%	591 841	566 165	-4%
95	456 300	471 851	3%	482 741	530 572	10%	481 242	530 819	10%
France métropolitaine	28 740 278	27 410 670	-5%	29 164 895	28 596 517	-2%	29 446 064	31 679 432	8%

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Annexe 3. Données régionales

Tableau A Répartition par classe d'âge selon les régions des enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon 2019

En %

Régions	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18-20 ans
Île-de-France	9	13	23	32	13	9
Centre-Val de Loire	7	13	28	35	11	5
Bourgogne-Franche-Comté	9	14	30	30	12	6
Normandie	6	13	27	35	14	5
Hauts-de-France	9	15	29	29	12	6
Grand Est	8	16	28	30	12	5
Pays de la Loire	7	12	30	33	11	7
Bretagne	7	11	28	32	15	6
Nouvelle-Aquitaine	7	13	27	31	15	6
Occitanie	9	12	26	31	15	7
Auvergne-Rhône-Alpes	7	14	27	31	15	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	16	26	32	11	8
Corse	nd	nd	nd	nd	nd	nd
France métropolitaine	8	14	27	31	13	6

Tableau B Répartition par sexe selon les régions des enfants vivant en famille d'accueil dans l'échantillon 2019

En %

Régions	Filles	Garçons
Île-de-France	47,0	53,0
Centre-Val de Loire	47,3	52,7
Bourgogne-Franche-Comté	47,1	52,9
Normandie	46,9	53,1
Hauts-de-France	47,1	52,9

Grand Est	48,7	51,3
Pays de la Loire	48,7	51,3
Bretagne	51,0	49,0
Nouvelle-Aquitaine	46,1	53,9
Occitanie	44,5	55,5
Auvergne-Rhône-Alpes	49,1	50,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49,3	50,7
Corse	nd	nd
France métropolitaine	47,5	52,5

Tableau C Répartition par type de ménages, selon les régions, des familles d'accueil dans l'échantillon 2019

En %

Régions	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles mono-parentales	Personnes seules	Ménages complexes
Île-de-France	18,0	60,9	10	3,0	7,8
Centre-Val de Loire	34,6	50,1	4,9	7,1	3,2
Bourgogne-Franche-Comté	35,8	49,9	3,8	6,0	4,5
Normandie	33,7	54,2	4,6	4,6	2,8
Hauts-de-France	31,1	55,3	5,0	4,2	4,3
Grand Est	32,3	53,5	5,6	4,9	3,7
Pays de la Loire	32,7	58,1	3,1	3,8	2,2
Bretagne	33,7	49,8	5,5	7,8	3,2
Nouvelle-Aquitaine	35,1	51,0	3,9	6,2	3,8
Occitanie	34,6	49,4	5,1	7,3	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	34,4	53,2	3,7	4,0	4,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27,0	45,7	13,0	10,4	3,8
Corse	nd	nd	nd	nd	nd
France métropolitaine	32,2	52,8	5,4	5,6	4,0

Tableau D Âge moyen des assistants familiaux et leurs éventuels conjoints selon les types de ménage et par régions dans l'échantillon 2019 (en années)

Régions	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Personnes seules
Île-de-France	56,81	48,77	nd	nd
Centre-Val de Loire	56,26	48,71	nd	nd
Bourgogne-Franche-Comté	56,69	47,56	nd	nd
Normandie	55,75	47,59	nd	nd
Hauts-de-France	56,11	46,88	nd	nd
Grand Est	56,87	47,21	nd	nd
Pays de la Loire	56,23	48,26	nd	nd
Bretagne	56,46	47,51	nd	nd
Nouvelle-Aquitaine	57,13	48,44	nd	nd
Occitanie	56,94	48,07	nd	nd
Auvergne-Rhône-Alpes	56,13	49,26	nd	nd
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,94	48,44	nd	nd
Corse	nd	nd	nd	nd
France métropolitaine	56,49	47,97	48,13	50,28

Tableau E Répartition des ménages d'accueil, selon les régions, par niveau de diplôme dans l'échantillon 2019

En %

Régions	Inférieur au bac	Bac ou équivalent	Supérieur au bac
Île-de-France	36	23	41
Centre-Val de Loire	49	23	28
Bourgogne-Franche-Comté	45	24	32
Normandie	43	27	31
Hauts-de-France	44	30	26
Grand Est	41	25	34
Pays de la Loire	36	26	38
Bretagne	35	25	40
Nouvelle-Aquitaine	39	24	37
Occitanie	34	28	38
Auvergne-Rhône-Alpes	35	26	39

Provence-Alpes-Côte d'Azur	35	28	36
Corse	nd	nd	nd
France métropolitaine	39	26	34

Tableau F Part de maisons parmi les ménages d'accueil selon les régions dans l'échantillon 2019

Régions	Part de maisons parmi les ménages d'accueil (en %)
Île-de-France	78
Centre-Val de Loire	97
Bourgogne-Franche-Comté	98
Normandie	97
Hauts-de-France	98
Grand Est	95
Pays de la Loire	97
Bretagne	98
Nouvelle-Aquitaine	99
Occitanie	97
Auvergne-Rhône-Alpes	92
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85
Corse	nd
France métropolitaine	95

nd : données non disponibles.

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee, EAR 2018-2020, calculs DREES.

Les Dossiers de la DREES

N° 116 • mars 2024

Les enfants vivant
en famille d'accueil
au prisme de l'enquête annuelle de recensement

Directeur de la publication

Fabrice Lenglard

Responsable d'édition

Valérie Bauer-Eubriet

ISSN

2495-120X

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP

Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
